

COMMUNE DE VAOUR

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

1 – Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L 2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L 2312-1 la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et cette annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans les conditions prévues par le décret du Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

La commune de Vaour dispose de 4 budgets :

- Le budget principal
- Le budget du service de l'eau
- Le budget annexe de la régie des transports
- Le budget de la Maison des Services Au Public

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2024.

Les comptes administratifs 2024 ont été votés le 27 mars 2025, ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

2 – La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédits...)

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL

Dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

BUDGET GÉNÉRAL MAIRIE DE VAOUR			
	NATURE	REALISÉ 2023	REALISÉ 2024
DÉPENSES	Charge à caractère général	118 347.49	95 826.92
	Charges de personnel	184 288.78	201 019.16
	Atténuation de produits	4 994.90	4 994.90
	Autres charges de gestion courante	51 592.38	54 440.86
	<i>Dépenses de gestion des services</i>	359 223.55	356 281.84
	Charges financières	3 653.14	3 265.64
	Dépenses imprévues	0.00	0.00
	<i>Total des dépenses réelles</i>	362 876.69	359 547.48
	Opération d'ordre de transfert entre sections	12 399.09	10 925.97
		TOTAL DES DÉPENSES	375 275.78
RECETTES	Atténuation de charges	3 596.69	17 413.24
	Recettes des services	81 418.33	89 936.03
	Impôts et taxes + fiscalité	111 090.27	88 220.00
	Dotations, subventions et participations	126 343.00	166 487.94
	Autres produits de gestion courante	75 591.87	80 199.33
	<i>Recette de gestion des services</i>	398 040.16	442 256.54
	Produit financiers	6 303.36	1 004.68
	Produits exceptionnelles	50.00	0.00
	<i>Total recettes réelles</i>	404 393.52	443 261.22
	Opération d'ordre de transfert entre sections	12 349.09	10 925.97
	TOTAL DES RECETTES	416 742.61	454 187.19

Excédent de fonctionnement 2023 reporté : 95 018.31 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions aux associations et les intérêts d'emprunt.

Les salaires représentent 54.26 % des dépenses de fonctionnement. En 2023, ils représentaient 51.36 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux dotations de l'état, aux impôts locaux, aux produits de gestion courante (loyers).

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- La fiscalité. Les taux d'imposition pour 2024 :
 - o Taxe sur le foncier bâti : 41.69 %,
 - o Taxe sur le foncier non bâti : 47.86 %.
- Les dotations versées par l'état
- Les revenus des immeubles

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2024 cet écart est de 83 713.74 € (454 187.19 € – 370.473.45 €).

3 – La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent :

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public)

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2024 sont les suivants :

- Achat véhicule service technique
- Achat terrain Commanderie
- Rénovation énergétique Mairie
- Travaux voirie
- Rénovation énergétique de la Commanderie
- Maison Alègre
- Extension réseau électrique Magné
- Aménagement place de l'église

Les dépenses réalisées en 2024

Dans l'ensemble les programmes sont terminés, à part la rénovation énergétique de la mairie et de la Commanderie, et la place de l'église qui seront finalisés en 2025. La maison Alègre fera l'objet d'un nouveau programme en 2025.

Les principales dépenses et recettes de la section :

SECTION INVESTISSEMENT BUDGET GÉNÉRAL 2024 VAOUR

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remboursements d'emprunts	17 257.49	FCTVA	10 882.07
Dépôts et cautionnement reçus	1 179.85	Taxe d'Aménagement	4 584.22
TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES	18 437.34	Affectation de résultat 2023	47 264.55
Achat véhicule service technique	13 140.76	Dépôts de cautionnements reçus	200.00
Achat terrain Commanderie	1 606.50	TOTAL RECETTES FINANCIÈRES	62 930.84
Voirie 4C	4 884.83	Subv. Département	18 415.81
Rénov. Energétique Commanderie	16 171.22	Subv. DETR	15 346.00
Extension réseau élec. Magné	4 281.34	Subv. Régions	0.00
TOTAL DÉPENSES ÉQUIPEMENT	40 084.65	TOTAL SUBVENTIONS	33 761.81
TOTAL DÉPENSES REELES	58 521.99	TOTAL RECETTES REELLES	96 692.65
<i>Opérations d'ordre</i>	10 925.97	<i>Opérations d'ordre</i>	10 925.97
TOTAL DÉPENSES	69 447.96	TOTAL RECETTES	107 618.62

Solde d'exécution négatif reporté 2023 : 80 024.55 €

Les dépenses d'investissement 2024 représentent 69 447.96 €. Les recettes d'investissement 2024 représentent 107 618.62 €.

Les crédits inscrits au budget 2024 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2024 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 80 728.78 € de dépenses sont reportés sur 2024. Il s'agit de la rénovation énergétique de la salle du théâtre de la Commanderie, l'achat de la maison Alègre, et l'aménagement de la place de l'église.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2023 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 30 000 € et correspondent aux subventions restant à percevoir pour la Commanderie et la place de l'église.

4 – Etat de la dette

Budget communal : 5 emprunts en cours pour une annuité de 20 649.97 € (capital restant dû au 31/12/2024 : 121 289.14 €).

Budget du service de l'eau : un emprunt en cours (les 5 emprunts ont été regroupés) pour une annuité de 26 987.92 € (capital restant dû au 31/12/2024 : 229 388.23 €).

Le budget de l'eau étant globalisé dans le budget général au 1^{er} janvier 2025, l'emprunt de l'eau sera basculé sur le budget général.

5 – Les ratios de la commune

Données synthétiques sur la situation financière de la commune	Valeurs 2023/habitants	Valeurs 2024/habitants
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 166.80	1 073.27
Produit des impositions directes/population	263.41	256.56
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 300.30	1 323.16
Dépenses d'équipement brut/population	518.13	119.65
Encours dette/population	446.02	362.05
Dotation Globale de fonctionnement/population	102.06	100.15
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0.51	0.56
Dép. Fonct + rembst dette en capital/recettes réelles fonct.	0.97	0.85
Dépenses d'équipement brut/recette réelles de fonct.	0.43	0.09
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0.40	0.27

Population INSEE 2023 : 311 habitants – Population INSEE 2024 : 335 habitants

6 – Budgets annexes

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET EAU-ASST

La section de fonctionnement

BUDGET SERVICE EAU-ASST MAIRIE DE VAOUR		
NATURE	REALISÉ 2023	RÉALISÉ 2024
Charge à caractère général	19 984.16	42 179.40
Charges de personnel	5 165.40	4 741.00
Atténuation de produits	8 109.00	7 648.00
Autres charges de gestion courante	31 544.38	34 544.60
Dépenses de gestion des services	64 802.94	89 113.00
Charges financières	3 368.39	2 595.19
Charges exceptionnelles	3 555.00	0.00
Total des dépenses réelles	71 726.33	91 708.19
Opération d'ordre de transfert entre sections	32 623.00	32 623.00
TOTAL DES DÉPENSES	104 349.33	124 331.19
Recettes des services	81 516.40	99 140.14
Dotations, subventions et participations	20 000.00	20 000.00
Autres produits de gestion courant		216.86
Recette de gestion des services	101 586.28	119 357.00
Produits exceptionnels	0.00	0.00
Total recettes réelles	101 586.28	119 357.00
Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES	101 586.28	119 357.00

Excédent de fonctionnement reporté 2023 : 19 392.07 €

La section d'investissement

BUDGET EAU-ASST MAIRIE DE VAOUR			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Capital emprunt	23 933.30	FCTVA	12 007.80
TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES	23 933.30	Affectation de résultat 2023	0.00
Renforcement Assainissement	11 595.98	TOTAL RECETTES FINANCIÈRES	12 007.80
Raccordement pluvial	11 287.20		
TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	22 883.18	TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT	0.00
Opérations ordre transfert entre sections	0.00	Opérations ordre transfert entre sections	32 623.00
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	0.00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	32 623.00
TOTAL DÉPENSES	46 816.48	TOTAL RECETTES	44 630.80

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET TRANSPORT

Section de fonctionnement

BUDGET RÉGIE DE TRANSPORT MAIRIE DE VAOUR			
NATURE	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ 2024	
Charge à caractère général	7 711.81	7 207.29	
Charges de personnel	23 634.00	24 362.52	
Dépenses de gestion des services	31 346.21	31 569.81	
Charges exceptionnelles	0.00	0.00	
Total des dépenses réelles	31 346.21	31 569.81	
Opération d'ordre de transfert entre sections	2 180.00	2 180.00	
TOTAL DES DÉPENSES	33 526.21	33 749.81	
Dotations, subventions et participations	44 188.14	47 294.68	
Produits exceptionnelles	0.00	0.00	
Total recettes réelles	44 188.14	47 294.68	
Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	
TOTAL DES RECETTES	44 188.14	47 294.68	

Excédent de fonctionnement reporté 2023 : 13 405.35 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET MSAP

Section de fonctionnement

BUDGET MAISON DE SERVICES AU PUBLIC MAIRIE DE VAOUR			
NATURE	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ 2024	
Charge à caractère général	10 553.41	14 108.97	
Charges de personnel	43 956.95	51 171.66	
TOTAL DES DÉPENSES	54 510.36	65 280.63	
Recettes des services			
Dotations, subventions et participations	54 408.00	65 020.00	
TOTAL DES RECETTES	54 408.00	65 020.00	

Excédent de fonctionnement reporté 2023:11 398.83 €